

COMPRENDRE

DOSSIER DISPOSITIFS D'EMPLOIS

**LES DISPOSITIFS
D'INSERTION
POUR L'EMPLOI
EN QPV**

Rapport 2023

••••••••



Sommaire

Introduction 5

PARTIE 1

Les demandeurs d'emploi résidant en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) : Une baisse continue depuis le T2 2021 6

- Une prédominance des demandeurs d'emploi de catégorie A en QPV
- Une diminution continue du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie depuis avril 2021
- Une baisse du nombre de jeunes demandeurs d'emploi

PARTIE 2

Profil et accès à l'emploi des demandeurs d'emploi inscrits à France Travail 8

- Des demandeurs d'emploi moins diplômés dans les quartiers prioritaires
- 47,1 % des demandeurs d'emploi des QPV accèdent à l'emploi dans l'année qui suit leur inscription

PARTIE 3

Formation, prestations et accompagnement des demandeurs d'emploi 11

- Les demandeurs d'emploi résidant en QPV bénéficient relativement plus souvent d'un accompagnement renforcé...
- ... et leur part dans les entrées en formation est similaire à celle des autres demandeurs d'emploi
- Les jeunes demandeurs d'emploi issus d'un QPV bénéficient plus souvent de prestations de France Travail relevant d'un appui social

Directeur de publication: Stanislas Bourron

Responsable de collection: Agnès Reiner

Directrice éditoriale: Sylviane Le Guyader

Rédacteurs : Emma Riou, analyste territoriale (ANCT) - Parties 1, 7 et 8

Valentine Cornillon (France Travail) - Parties 2 et 3

Damien Euzénat - Parties 4 et 5

Camilia Kashi, Mathieu Sigal (Dares) - Partie 6

Alix Humbert (ANCT – Programme Emploi) - Partie 8

Date d'édition: Septembre 2024

PARTIE 4

Les contrats aidés en forte hausse en 2021 pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire ————— 14

- En 2021, 11,7 % des salariés recrutés en contrats aidés résident en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)
- Des bénéficiaires de contrats aidés moins diplômés dans les QPV
- Dans les QPV, les salariés en contrats aidés sont un peu moins souvent en CDI

PARTIE 5

En 2020, l'insertion des sortants de contrats aidés : moins élevée pour les résidents des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ————— 17

- Parmi les personnes sorties d'un parcours emploi compétence (PEC) en 2020, la moitié est en emploi 6 mois plus tard parmi les résidents en QPV
- Des taux d'insertion dans l'emploi plus faibles dans les QPV, quelles que soient les caractéristiques des bénéficiaires
- Les sortants de PEC vivant en QPV sont plus souvent au chômage
- En 2020, le taux d'insertion dans l'emploi d'un bénéficiaire de PEC vivant en QPV a chuté
- Les sortants de PEC vivant dans un QPV sont davantage satisfaits de leur contrat

PARTIE 6

L'accueil des jeunes par les missions locales : un besoin d'accompagnement plus fort et un suivi plus poussé en quartiers prioritaires (QPV) ————— 20

- 16 % des jeunes accueillis pour la première fois en mission locale en 2021 vivent dans un QPV
- Les jeunes des QPV en mission locale sont moins âgés et moins diplômés
- Un accompagnement plus poussé en faveur des jeunes des QPV

PARTIE 7

Les emplois francs : 120 070 emplois francs signés entre avril 2018 et décembre 2023 ————— 23

- En 2023, une baisse du nombre d'emplois francs signés
- Les jeunes, plus souvent bénéficiaires des emplois francs

PARTIE 8

Les Cités de l'emploi ————— 25

- Les grands objectifs des Cités de l'emploi
- Une démarche qui se déploie à l'échelle des QPV

Introduction

Depuis la fin de la crise sanitaire, le nombre de demandeurs d'emploi en QPV a connu une baisse continue (**partie 1**) et leur accès à l'emploi s'améliore d'année en année (**partie 2**). De nombreux dispositifs sont mis en place pour favoriser l'insertion professionnelle et réduire les inégalités des habitants des QPV éloignés de l'emploi. Certains dispositifs sont axés sur de l'accompagnement des habitants tandis que d'autres encouragent les entreprises à embaucher des habitants des QPV.

Pour les demandeurs d'emplois en QPV, un accompagnement adapté est mis en place par France Travail. Ils bénéficient plus souvent d'un accompagnement renforcé par rapport aux demandeurs d'emploi des quartiers englobants (**partie 3**). Les contrats aidés, emplois subventionnés visant à faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi, ont également

fortement augmenté sous l'impulsion du plan #1jeune1solution (**partie 4**). La moitié des bénéficiaires (contrat PEC) sont toujours en emploi 6 mois plus tard (**partie 5**). Les missions locales, accompagnatrices des jeunes dans leur insertion sociale et professionnelle, accueillent de plus en plus de jeunes de QPV (**partie 6**).

Du côté des entreprises, des primes à l'embauche sont proposées pour les établissements qui embauchent un demandeur d'emploi résidant en QPV : les Emplois Francs. Le nombre de bénéficiaire augmente chaque année depuis sa mise en place (**partie 7**). Enfin, pour renforcer la coordination territoriale des collectifs en faveur de l'emploi et de l'insertion des habitants des quartiers prioritaires, les Cités de l'emploi, ont été mises en place dans 57 départements (**partie 8**).

SOURCE ET MÉTHODE

Cette partie repose sur les données de France Travail (STMT), géoréférencées par l'Insee. Certains chiffres concernant le nombre de demandeurs d'emploi en quartiers prioritaires ou autres quartiers des unités urbaines englobantes diffèrent sensiblement de ceux publiés dans le rapport ONPV 2021. Les chiffres présentés dans cette partie ont été produits à partir du dernier référentiel géographique avec lequel l'Insee a réalisé le géoréférencement des demandeurs d'emploi. Celui de la précédente fiche est plus ancien. Ce changement de référentiel vise à une amélioration de la connaissance statistique des demandeurs d'emploi vivant en QPV.

PARTIE 1

Les demandeurs d'emploi résidant en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) : Une baisse continue depuis le T2 2021

Une prédominance des demandeurs d'emploi de catégorie A en QPV

Au 4e trimestre 2022, 687 200 demandeurs d'emploi tenus d'effectuer des actes positifs de recherche d'emploi (catégories A, B, C) habitent dans un quartier prioritaire de France métropolitaine ou de La Réunion. Parmi eux, 63,8 %, soit 438 700, sont sans aucune activité (catégorie A), contre 57,8 % dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes (**tableau 1**). En QPV, les demandeurs d'emploi ayant une activité réduite (catégorie B ou C) sont moins présents que dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes (respectivement 36,2 % contre 42,3 %).

Une diminution continue du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A depuis avril 2021

Après une forte augmentation liée à la crise sanitaire, le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A est en régression continue depuis le deuxième trimestre 2021, pour se retrouver à un niveau inférieur en 2022 par rapport à fin 2019. Parallèlement, le nombre de demandeurs

d'emploi exerçant une activité réduite (catégories B et C) reste relativement stable en 2022 dans des proportions identiques en et hors quartiers prioritaires.

Toutes les régions ont vu leur nombre de demandeurs d'emploi diminuer entre 2021 et 2022. Cette diminution est en moyenne de 6,2 %. Elle est plus marquée dans les QPV de Normandie et des Pays de la Loire (- 9,2 et - 8,7 %)¹.

Une baisse du nombre de jeunes demandeurs d'emploi

Après une hausse en début de crise sanitaire, le nombre de jeunes demandeurs d'emplois de catégories A, B ou C, diminue depuis le deuxième trimestre 2021. Ainsi fin 2022, 104 900 jeunes âgés de moins de 26 ans résidant en quartiers prioritaires sont inscrits sur les listes de France Travail en tant que demandeurs d'emploi de catégories A, B ou C, contre 108 300 l'année précédent, soit une baisse de -3,1 %. A contrario, ce chiffre repart à la hausse dans les quartiers englobants (**tableau 2**).

SOURCE ET MÉTHODE : ENQUÊTE EMPLOI EN CONTINU (EEC) DE L'INSEE

Cette partie repose sur les données de France Travail (STMT), géoréférencées par l'Insee. Certains chiffres concernant le nombre de demandeurs d'emploi en quartiers prioritaires ou autres quartiers des unités urbaines englobantes diffèrent sensiblement de ceux publiés dans le rapport ONPV 2021. Les chiffres présentés dans cette partie ont été produits à partir du dernier référentiel géographique avec lequel l'Insee a réalisé le géoréférencement des demandeurs d'emploi. Celui de la précédente fiche est plus ancien. Ce changement de référentiel vise à une amélioration de la connaissance statistique des demandeurs d'emploi vivant en QPV. Les deux approches sont mobilisées dans cet article en fonction de la disponibilité des indicateurs.

1. Pour ce calcul, les données concernant la Corse ne sont pas comptabilisées car les effectifs sont restreints et un moindre changement de ces effectifs entraînent une importante diminution ou hausse. Le taux d'évolution du nombre de demandeurs d'emploi en Corse entre le 4e trimestre 2022 et celui de 2021, est de - 12 %.

Tableau 1

Nombre de demandeurs d'emploi des catégories A, B ou C inscrits à France Travail du 4e trimestre 2019 au 4e trimestre 2022 (en milliers) et évolutions annuelles (en %)

Catégorie A				Catégorie B et C				
QPV		Autres quartiers des unités urbaines englobantes		QPV		Autres quartiers des unités urbaines englobantes		
Effectifs demandeurs d'emploi (en milliers)	Évolutions annuelles (en %)	Effectifs demandeurs d'emploi (en milliers)	Évolutions annuelles (en %)	Effectifs demandeurs d'emploi (en milliers)	Évolutions annuelles (en %)	Effectifs demandeurs d'emploi (en milliers)	Évolutions annuelles (en %)	
T4 2019	524,4	-4,8	1 966,9	2,6	234,9	-3,3	1 060,9	-2,5
T4 2020	546,8	4,3	2 077,7	5,6	231,3	-1,6	1 104,6	-0,9
T1 2021	546,8	0,4	2 016,0	4,5	235,9	6,8	1 120,9	6,1
T2 2021	510,5	-11,7	1 801,1	-12,9	252,5	23,4	1 191,9	22,4
T3 2021	504,6	-8,0	1 862,9	-6,1	256,3	6,6	1 216,8	0,1
T4 2021	482,6	-11,7	1 790,0	-13,8	249,0	7,7	1 173,3	6,2
T1 2022	469,6	-14,1	1 690,2	-16,2	251,3	6,5	1 178,5	5,1
T2 2022	441,2	-13,6	1 595,2	-11,4	252,3	-0,1	1 180,6	-0,9
T3 2022	447,7	-11,3	1 663,5	-10,7	255,5	-0,3	1 223,4	0,5
T4 2022	438,7	-9,1	1 643,1	-8,2	248,5	-0,2	1 199,7	2,3

Source : France Travail (STMT) - Géoréférencement Insee.

Champ : demandeurs d'emplois inscrits à France Travail en catégories A, B ou C résidant dans une unité urbaine comprenant au moins un quartier prioritaire métropolitain ou réunionnais.

Traitements : Insee.

Note de lecture : au 3e trimestre 2022, 447 700 habitants des quartiers prioritaires métropolitains ou réunionnais sont inscrits à France Travail comme demandeurs d'emploi de catégorie A ; par rapport à la même période de l'année précédente, leur nombre diminue de 11,3 %.

Tableau 2

Nombre de demandeurs d'emploi des catégories A, B ou C inscrits à France Travail du 4e trimestre 2019 au 4e trimestre 2022 (en milliers) et évolutions annuelles (en %)

Moins de 26 ans - Catégorie A, B, C				
QPV		Autres quartiers des unités urbaines englobantes		
Effectifs demandeurs d'emploi (en milliers)	Évolutions annuelles (en %)	Effectifs demandeurs d'emploi (en milliers)	Évolutions annuelles (en %)	
T4 2019	113,5	-5,1	462,1	-3,6
T4 2020	118,6	4,5	512,1	10,8
T1 2021	119,2	4,9	491,0	12,9
T2 2021	112,0	-5,7	422,1	-6,9
T3 2021	116,2	-6,5	483,3	-1,2
T4 2021	108,3	-8,7	446,5	-12,8
T1 2022	106,8	-10,4	419,4	-7,9
T2 2022	100,2	-10,5	388,8	-7,9
T3 2022	108,9	-6,3	449,2	-7,1
T4 2022	104,9	-3,1	512,1	14,7

Pour mieux comprendre

Catégorie A : Personne sans emploi, devant accomplir des actes positifs de recherche d'emploi. Catégorie de demandeurs d'emploi qui se rapproche le plus de la définition du chômage en sens du Bureau international du travail (BIT).

Catégorie B et C : Personne ayant exercé une activité réduite, devant accomplir des actes positifs de recherche d'emploi.

Source : France Travail (STMT) - Géoréférencement Insee.

Champ : demandeurs d'emplois de moins de 26 ans inscrits à France Travail en catégories A, B ou C résidant dans une unité urbaine comprenant au moins un quartier prioritaire métropolitain ou réunionnais.

Traitements : Insee.

Note de lecture : au 4e trimestre 2022, 104 900 habitants des quartiers prioritaires métropolitains ou réunionnais âgés de moins de 26 ans sont inscrits à France Travail comme demandeurs d'emploi de catégories A, B ou C ; par rapport à la même période de l'année précédente, leur nombre diminue de 3,1 %.

PARTIE 2

Profil et accès à l'emploi des demandeurs d'emploi inscrits à France Travail

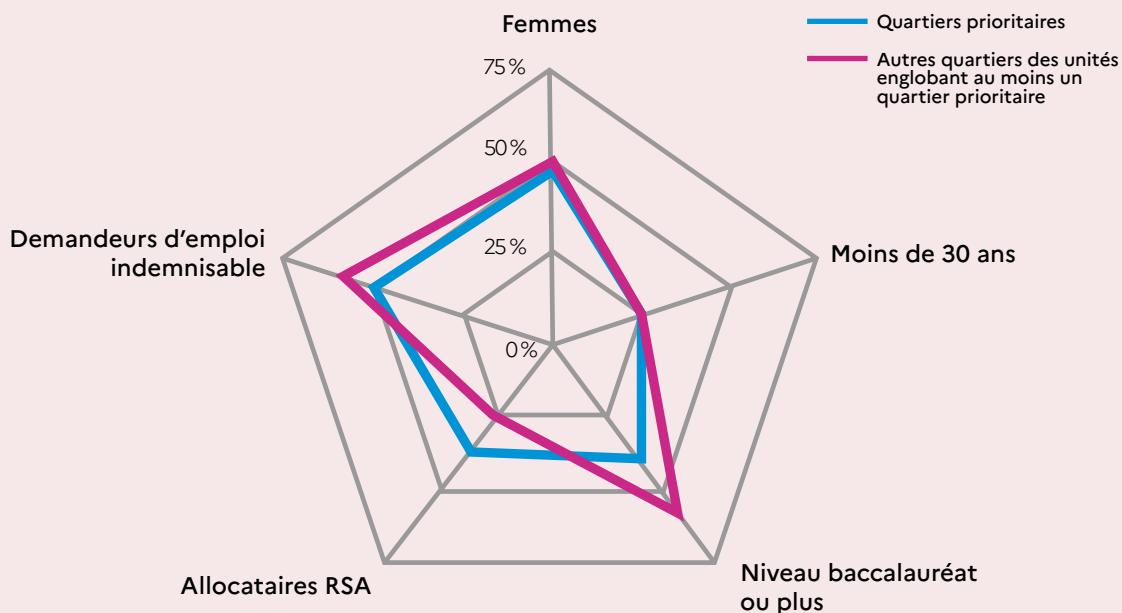
Des demandeurs d'emploi moins diplômés dans les quartiers prioritaires

La répartition par âge des demandeurs d'emploi résidant en QPV est proche de celle des demandeurs d'emploi résidant dans les autres quartiers des unités urbaines englobant au moins un QPV. En revanche, les demandeurs d'emploi en quartiers prioritaires sont plus souvent des hommes (53 %) que dans les quartiers environnants (49 %) (**Graphique 1**). Ils ont, par ailleurs, un niveau de formation généralement inférieur à celui des autres demandeurs d'emploi : trois sur cinq ont un niveau inférieur au baccalauréat contre moins de la moitié des autres demandeurs d'emploi des quartiers environnants.

Plus de la moitié (51 %) des demandeurs d'emploi résidant en quartiers prioritaires ont un droit à une allocation de chômage (assurance chômage ou régime de solidarité de l'État), contre 60 % des demandeurs d'emploi des autres quartiers des unités urbaines englobantes. Ils sont, en revanche, plus souvent allocataires du RSA. Ces écarts traduisent vraisemblablement leur éloignement plus important du marché du travail.

Graphique 1

Caractéristiques des demandeurs d'emploi inscrits à France Travail au 30 juin 2022



Source : France Travail (STMT).

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à France Travail en catégories A, B ou C au 30 juin 2022.

Traitement : France Travail.

Note de lecture : dans les quartiers prioritaires, 40 % des demandeurs d'emploi ont un niveau de formation supérieur ou égal au baccalauréat contre 57 % dans les quartiers environnants.

47,1 % des demandeurs d'emploi des QPV accèdent à l'emploi dans l'année qui suit leur inscription

Au cours de l'année qui suit leur inscription en catégorie A ou B, 47 % des demandeurs d'emploi des QPV ont accès à un emploi, contre 58% des demandeurs d'emploi des autres quartiers des unités urbaines englobant au moins un QPV. Quelles que soient les caractéristiques des demandeurs d'emploi, l'accès à l'emploi est plus faible dans les QPV que dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes (**Graphique 2**).

Par ailleurs, parmi les demandeurs d'emploi des QPV, les Franciliens accèdent davantage à l'emploi dans l'année suivant leur inscription que ceux des autres régions. A l'inverse, pour les demandeurs d'emploi des autres quartiers des unités urbaines englobantes, c'est en Ile-de-France que l'accès à l'emploi est moindre (52,7 % en IDF contre 60,4 % dans le reste de la France métropolitaine). En outre, les femmes accèdent moins facilement à l'emploi que les

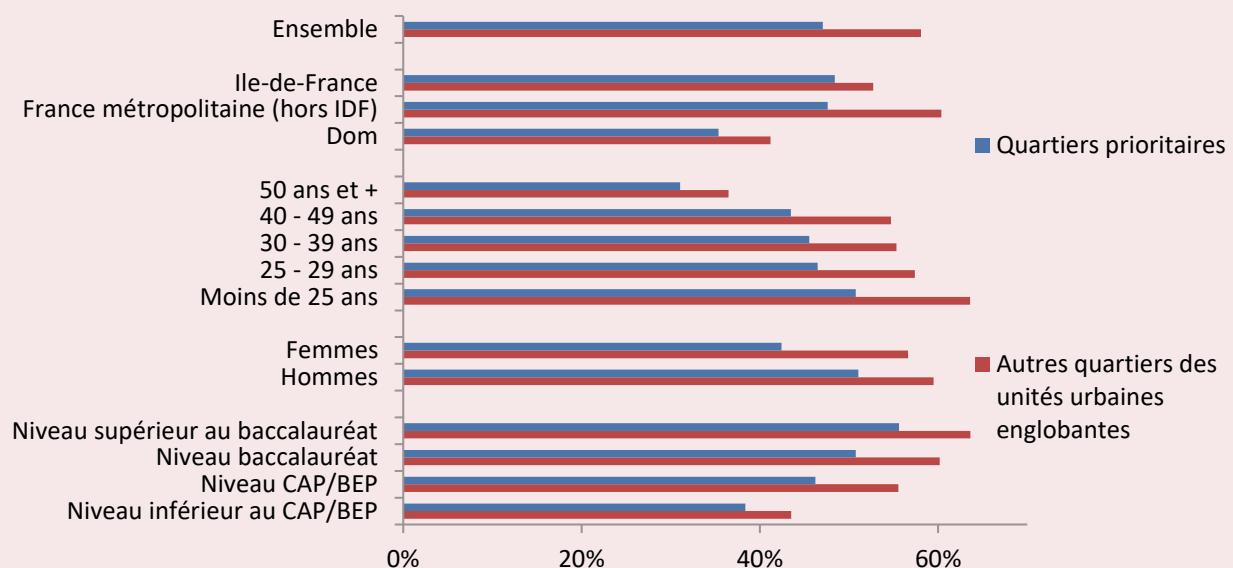
hommes dans les QPV (resp. 42,4 % et 51,1 %), alors que dans les autres quartiers la différence entre femmes et hommes est plus faible (resp. 56,6 % et 59,5 %). Enfin, dans les QPV comme ailleurs, les jeunes de moins de 25 ans accèdent plus aisément à l'emploi que leurs ainés.

Ajouter un titre sur l'évolution car c'est un résultat important : 2014-2022 un taux d'accès à l'emploi en augmentation.

Entre 2014 et 2021, le taux d'accès à l'emploi s'est amélioré pour l'ensemble des demandeurs d'emploi, quelles que soient leurs caractéristiques, au même rythme en QPV que dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes. En QPV comme pour les quartiers englobants, cette hausse du taux d'accès est plus importante pour les demandeurs d'emploi avec un diplôme supérieur au baccalauréat (+23,7 points de pourcentage en QPV) et ceux avec un diplôme niveau CAP/BEP (+20,4 points) mais également les Dom (20,6 points) et les jeunes (+ 9,3 points) (**Tableau 1**).

Graphique 2

Accès à l'emploi d'un mois ou plus au cours de l'année qui suit une inscription à France Travail, en fonction du lieu de résidence et des caractéristiques socio-démographiques des demandeurs d'emploi, en 2021



Source : France Travail (Fichier historique, SISP), Acoss-CCMSA (DPAE).

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à France Travail en 2021 en catégories A, B ou en contrat de sécurisation professionnelle, ou en catégorie C avec une déclaration d'embauche le mois de leur inscription.

Calculs : France Travail.

Note de lecture : 47% des demandeurs d'emploi des catégories A ou B des quartiers prioritaires inscrits en cours d'année 2021 accèdent à l'emploi au cours de l'année suivant leur inscription, contre 58% de ceux des autres quartiers des unités urbaines englobantes.

Tableau 1

Taux d'accès à l'emploi selon le diplôme, le sexe, l'âge et le lieu de résidence

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taux d'accès à l'emploi en UU	40,4	50,9	51,9	54,6	55,8	57,5	59,0	56,4	58,1
Taux d'accès à l'emploi en QPV	27,1	34,3	39,3	41,8	42,9	45,0	46,8	44,6	47,1
<i>Caractéristiques des QPV</i>									
Niveau inférieur au CAP/BEP	24,1	30,0	33,7	33,5	34,9	37,3	38,2	35,7	38,4
Niveau CAP/BEP	25,9	33,4	37,6	40,5	42,3	43,9	45,7	43,6	46,3
Niveau baccalauréat	32,4	38,3	42,9	46,7	48,2	49,9	51,6	49,1	50,9
Niveau supérieur au baccalauréat	32,0	41,1	47,5	52,0	53,1	54,6	56,5	53,8	55,6
Hommes	29,5	37,8	42,0	45,3	46,6	49,2	51,1	48,8	51,1
Femmes	24,1	30,2	36,1	37,8	38,8	40,4	42,1	40,0	42,5
Moins de 25 ans	31,6	36,9	43,0	45,8	46,4	48,6	49,7	47,5	50,8
25-29 ans	33,8	39,1	43,5	44,3	45,5	46,9	48,1	45,4	46,5
30-39 ans	31,3	37,5	40,2	41,3	42,6	44,3	46,6	44,0	45,6
40-49 ans	28,0	34,8	38,1	40,1	40,9	42,7	45,3	42,5	43,5
50 ans et +	19,9	25,6	28,6	30,6	30,1	31,6	32,9	30,8	31,1
Dom	20,7	29,0	30,3	32,5	33,3	34,7	37,7	36,7	41,3
France métropolitaine (hors IDF)	42,5	52,7	53,7	56,3	57,6	59,4	60,9	58,4	60,4
Ile-de-France	38,6	50,2	50,3	52,7	53,6	55,1	56,1	52,8	52,8

Source : France Travail (Fichier historique, SISP), Acoss-CCMSA (DPAE).**Champ :** demandeurs d'emploi inscrits à France Travail en année n-1 (n = 2014 à 2022) en catégories A, B ou en contrat de sécurisation professionnelle, ou en catégorie C avec une déclaration d'embauche le mois de leur inscription.**Calculs :** France Travail.**Note de lecture :** la différence du taux d'accès à l'emploi entre les demandeurs d'emploi des QPV et celui des demandeurs d'emploi résidant dans les autres quartiers des unités urbaines, a légèrement baissé depuis 2014 (de 13,2 points de pourcentage de différence en faveur des résidents des autres quartiers des unités urbaines en 2014, à 11,0 points en 2022).

Formation, prestations et accompagnement des demandeurs d'emploi



Pour mieux comprendre

France Travail met en œuvre un accompagnement différencié en termes de nature et d'intensité des services proposés pour répondre à des besoins distincts des demandeurs d'emploi :

- La modalité « suivi » est destinée aux demandeurs d'emploi les plus proches du marché du travail et dont l'autonomie est la plus grande ;
- L'accompagnement « guidé » est dédié aux demandeurs d'emploi se trouvant dans une situation intermédiaire ;
- L'accompagnement « renforcé », qui repose sur des contacts plus fréquents avec les conseillers en privilégiant les entretiens physiques, s'adresse aux personnes ayant besoin d'un accompagnement intensif ;
- L'approche « globale » de l'accompagnement s'adresse aux demandeurs d'emploi confrontés à un cumul de freins sociaux et professionnels.

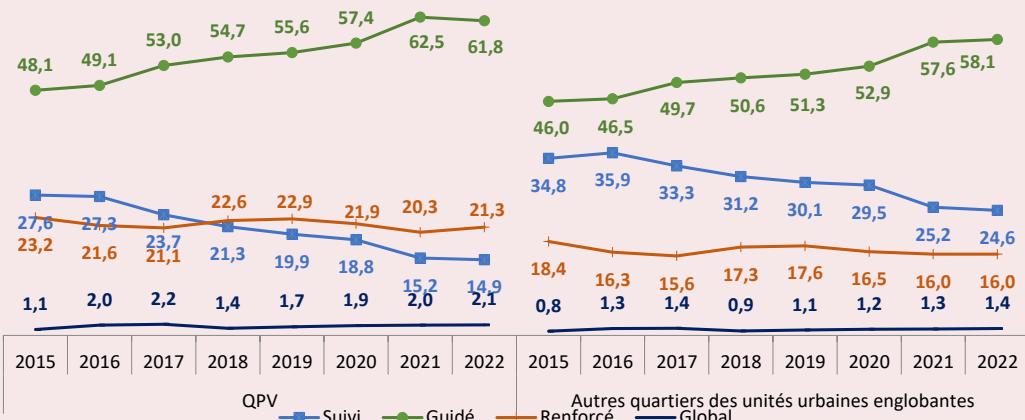
L'affectation à une modalité de suivi ou d'accompagnement est réalisée sur la base d'un diagnostic individualisé de la situation du demandeur d'emploi et de ses besoins.

Les demandeurs d'emploi résidant en QPV bénéficient relativement plus souvent d'un accompagnement renforcé...

En moyenne, les demandeurs d'emploi des QPV bénéficient d'un accompagnement plus intensif que les autres demandeurs d'emploi : fin juin 2022, 23 % d'entre eux bénéficient d'un accompagnement « global » ou « renforcé », contre 17 % dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes (**graphique 1**). En QPV comme dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes, les jeunes sont proportionnellement davantage concernés par l'accompagnement intensif : 32,6 % des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans des QPV bénéficient ainsi d'un accompagnement « global » ou « renforcé ». Cette part est de 31,9 % dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes.

Graphique 1

Évolution de la proportion des différents types d'accompagnement de 2015 à 2022, selon le lieu de résidence pour les résidents des QPV (en %)



Source : France Travail (STMT).

Champ :: demandeurs d'emploi inscrits à France Travail en catégories A, B ou C au 30 juin de chaque année de 2015 à 2022.

Calculs : France Travail.Calculs : France Travail.

Note de lecture : depuis 2018, la part de demandeurs d'emploi des QPV en accompagnement renforcé, est supérieure à celle des demandeurs d'emploi sous la modalité « suivi » (21,3 % contre 14,9 % en 2022), contrairement aux résidents des autres quartiers des unités urbaines englobantes avec 16,0 % des demandeurs d'emploi en accompagnement renforcé contre 24,6 % en modalité « suivi » en 2022.

... et leur part dans les entrées en formation est similaire à celle des autres demandeurs d'emploi

Entre juillet 2021 et juin 2022, les entrées en formation des demandeurs d'emploi des QPV sont proportionnellement similaires à celles des autres quartiers des unités urbaines englobantes. Les demandeurs d'emploi en QPV représentent ainsi 14% des entrées en formation, une part proche de leur poids sur l'ensemble des demandeurs d'emploi ; pour les autres quartiers la part dans les entrées en formation est de 40% pour un poids dans l'ensemble des demandeurs d'emploi de 44% (**tableau 1**).

En QPV, comme dans les autres quartiers, les demandeurs d'emploi de moins de 25 ans entrent plus souvent en formation que les demandeurs d'emploi plus âgés : ainsi, en QPV, les jeunes de moins de 25 ans représentent 20 % des entrées en formation, mais seulement 12 % des demandeurs d'emploi.

12 % des formations suivies par les demandeurs d'emploi des QPV ont un objectif de « remise à niveau », contre 9 % pour les demandeurs d'emploi des autres quartiers des unités urbaines englobantes. À l'inverse, ces derniers suivent un peu plus souvent des formations dont l'objectif est la « certification » (44,3 % pour les demandeurs d'emploi des autres quartiers des unités urbaines englobantes, contre 43,6 %). Pour les autres objectifs de formation (perfectionne-

ment, professionnalisation, adaptation au poste de travail, etc.), on observe des différences plus ou moins significatives entre les demandeurs d'emploi des QPV et ceux des autres quartiers des unités urbaines englobantes, respectivement 12,3 % contre 15 % ; 10,7 % contre 9,6 % et 4,9 % contre 5,6 %.

Les jeunes demandeurs d'emploi issus d'un QPV bénéficient plus souvent de prestations de France Travail relevant d'un appui social

France Travail propose des prestations aux demandeurs d'emploi sous forme, par exemple, d'ateliers, d'appui social ou d'évaluations (évaluations des compétences professionnelles, diagnostic de positionnement...).

Entre juillet 2021 et juin 2022, les demandeurs d'emploi des QPV ont bénéficié de 16 % des prestations délivrées par France Travail, soit une part proche de leurs poids dans l'ensemble des demandeurs d'emploi (**tableau 2**). À l'instar des formations, les jeunes bénéficient plus fréquemment que leurs aînés de ces prestations. Pour les demandeurs d'emploi des QPV, celles-ci relèvent plus souvent de l'appui social (principalement l'« accompagnement social »), que pour les demandeurs d'emploi des autres quartiers des unités urbaines englobantes, soit 3 % des prestations dans le premier cas contre 2 % dans le second.

Tableau 1

Répartition des entrées en formation et des demandeurs d'emploi selon l'âge et le sexe 2021-2022

	Entrées en formation		Demandeurs d'emploi	
	Quartiers prioritaires	Autres quartiers des unités urbaines englobantes	Quartiers prioritaires	Autres quartiers des unités urbaines englobantes
Répartition par âge	100%	100%	100%	100%
Moins de 25 ans	20%	18%	12%	11%
25 - 29 ans	17%	18%	13%	14%
30 - 39 ans	28%	29%	26%	26%
40 - 49 ans	21%	20%	23%	21%
50 ans et +	14%	15%	26%	27%
Répartition par sexe	100%	100%	100%	100%
Hommes	53%	49%	53%	49%
Femmes	47%	51%	47%	51%
Part des habitants parmi les entrées en formation ou demandeurs d'emploi	14%	40%	13%	44%

Source : France Travail (STMT).

Champ : entrées en formation de juillet 2021 à juin 2022 ; répartition des demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, B ou C au 30 juin 2022.

Calculs : France Travail.

Note de lecture : 14 % des bénéficiaires de formation et 13 % des demandeurs d'emploi résidaient en quartiers prioritaires. Dans ces quartiers, les demandeurs d'emploi de moins de 25 ans représentent 12 % des inscrits en catégorie A, B ou C et concentrent 20 % des entrées en formation.

Tableau 2

Part des principales prestations délivrées dans les QPV et autres quartiers des unités urbaines englobantes 2021-2022

	Quartiers prioritaires	Autres quartiers des unités urbaines englobantes
Part de la zone dans l'ensemble des prestations	16%	48%
Principales prestations suivies	100%	100%
Prestations d'appui social	3%	2%
Accompagnement social	2%	1%
Un plan local pour l'insertion et l'emploi	1%	1%
Une insertion par l'activité économique	0%	0%
Autres prestations ("Accompagnement", "Évaluation", "Méthode" et "Autres prestations")	97%	98%
Equip' Emploi	13%	3%
#Tom - Recrutement	11%	8%
Accompagnement renforcé des jeunes demandeurs d'emploi	7%	10%
Pass IAE	6%	4%
Concevoir un CV percutant	5%	5%
Reste	55%	67%

Source : France Travail (SISP).

Champ : prestations suivies de juillet 2021 à juin 2022.

Calculs : France Travail.

Note de lecture : dans les QPV, Equip' emploi représente 13 % des prestations suivies entre juillet 2021 et juin 2022.

PARTIE 4

Les contrats aidés en forte hausse en 2021 pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire

Pour mieux comprendre

Les contrats aidés sont des emplois subventionnés par l'État visant à faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi. Ils prennent la forme du parcours emploi compétences (PEC) dans le secteur non-marchand et du contrat unique d'insertion - contrat d'initiative emploi (CUI-CIE) dans le secteur marchand.

La prescription de contrats aidés a fortement augmenté en 2021 (passant de 64 900 en 2020 à 158 600 en 2021, soit +144 %), sous l'impulsion du plan #1jeune1solution, destiné à lutter contre le chômage des jeunes provoqué par la crise sanitaire de la Covid-19 ([tableau 1](#)). Ce plan étend la prescription de CIE auprès des jeunes de moins de 26 ans, alors qu'elle n'était autorisée depuis 2018 que dans les départements d'outre-mer (DOM) ou par les conseils départementaux dans le cadre des conventions annuelles d'objectifs et de moyens (CAOM). La hausse des contrats aidés en 2021 est donc principalement portée par les CIE (+72 300 CIE et +21 400 PEC par rapport à 2020). Les jeunes sont les principaux bénéficiaires des nouveaux contrats aidés financés. Les bénéficiaires de CIE sont quasi-exclusivement des jeunes de moins de 26 ans ([tableau 2](#)).

En 2021, 11,7 % des salariés recrutés en contrats aidés résident en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)

En 2021, en France métropolitaine, 18 600 bénéficiaires de contrats aidés résident en QPV, soit 11,7 % des bénéficiaires entrés en contrat aidé dans l'année. Cette proportion reste en deçà de l'objectif national fixé à 15 % dans la circulaire de programmation 2020 du fonds d'inclusion dans l'emploi (FIE). Les résidents en QPV ont un peu plus bénéficié du financement accru des contrats aidés. Ainsi, la proportion des PEC et des CIE en QPV s'est accrue entre 2020 et 2021. Cependant, la part des bénéficiaires de contrat aidé, tout contrat confondu, résidant en QPV a baissé, passant de 12,9 % en 2020 à 11,7 % en 2021. Cette baisse est principalement imputable au fait que la hausse des contrats aidés est surtout tirée par le financement des CIE, lesquels ciblent moins souvent que les PEC des résidents en QPV. Ainsi, en 2021, 14,8 % des bénéficiaires de PEC résident en QPV, contre 8,3 % des bénéficiaires de CIE ([tableau 1](#)).

Tableau 1

Part des résidents des quartiers prioritaires dans les embauches en parcours emploi compétences (PEC) et contrat initiative emploi (CIE), en 2021 et 2020

	PEC	CIE	Ensemble des contrats aidés
Nombre d'entrées en Contrat Aidé en 2021	83 297	75 344	158 641
Dont : résidents des QPV	12 324	6 244	18 568
Part des résidents des QPV dans les entrants en contrats aidés (%)	14,8	8,3	11,7
Nombre d'entrées en Contrat Aidé en 2020	61 901	3 017	64 918
Dont : résidents des QPV	8 155	223	8 378
Part des résidents des QPV dans les entrants en contrats aidés (%)	13,2	7,4	12,9

Source : Agence de services et de paiement (ASP).

Champ : entrants en contrats aidés en 2021 ou 2020 résidant en France métropolitaine - conventions initiales et reconductions.

Traitements : Dares-Insee.

Note de lecture : en 2021, parmi les 83 297 embauches en PEC, 12 324 résident en quartiers prioritaires, soit 14,8 %.

Des bénéficiaires de contrats aidés moins diplômés dans les QPV

Les résidents des QPV entrés en contrats aidés, qu'ils soient en PEC ou en CIE, sont moins diplômés que les personnes résidant dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes². Ainsi, 18,1 % des PEC et 14,3 % des CIE disposent d'un niveau de formation initiale supérieur au Bac, contre 25 % des PEC et 24,1 % des CIE dans les unités urbaines englobantes (**tableau 2**).

Si les jeunes sont les principaux bénéficiaires de la hausse des PEC et des CIE en 2021, la part des moins de 26 ans parmi les PEC est moins élevée dans les QPV que dans les unités urbaines englobantes, alors qu'elle est similaire pour les CIE.

Dans les QPV, les salariés en contrats aidés sont un peu moins souvent en CDI

Les bénéficiaires de contrat aidé résidant en QPV sont un peu moins fréquemment en CDI et un peu plus souvent employés à temps partiel que ceux des autres quartiers des unités urbaines englobantes (**tableau 2**). En QPV, par rapport aux unités urbaines englobantes, les PEC sont plus souvent recrutés dans des établissements publics, et moins souvent par des communes, EPCI ou collectivités territoriales, ou par des associations (**tableau 3**).

2. Unité urbaine comprenant au moins un quartier de la politique de la ville.

Tableau 2

Caractéristiques des bénéficiaires et des emplois en PEC et CIE, en 2021 (en %)

	PEC		CIE	
	En QPV	En unités urbaines englobantes (hors QPV)	En QPV	En unités urbaines englobantes (hors QPV)
Caractéristiques du salarié				
Age du salarié				
Moins de 26 ans	35,8	38,9	96,0	96,7
De 26 à 49 ans	46,6	40,7	3,7	3,0
50 ans ou plus	17,6	20,4	0,3	0,3
Sexe				
Homme	32,5	32,3	54,0	54,8
Femme	67,5	67,7	46,0	45,2
Niveau de formation initiale				
Inférieur au CAP-BEP	22,5	16,7	21,7	13,6
CAP-BEP	31,8	29,7	28,0	24,1
Bac	27,6	28,6	36,0	38,2
Supérieur au Bac	18,1	25,0	14,3	24,1
Travailleur handicapé	8,1	13,4	1,5	1,6
Minima sociaux	34,1	27,3	6,5	4,8
Caractéristiques de l'emploi				
CDI	4,0	7,5	62,8	69,5
Temps partiel	75,7	69,7	29,9	24,9

Source : Agence de services et de paiement (ASP).

Champ : entrants en contrats aidés en 2021 ou 2020 résidant en France métropolitaine - conventions initiales et reconductions.

Traitements : Dares-Insee.

Note de lecture : en 2021, les moins de 26 ans représentent 35,8 % des nouveaux contrats PEC en quartiers prioritaires.

Tableau 3

Les employeurs et secteurs recourant aux PEC et CIE, en 2021 (en %)

	PEC		CIE	
	En QPV	En UU englobantes (hors QPV)	En QPV	En UU englobantes (hors QPV)
Commune, EPCI ou autres collectivités territoriales	22,3	24,3	Agriculture, sylviculture et pêche	0,5
Association ou autre personne morale	57,7	59,4	Industrie	9,1
Établissement public	19,9	16,3	Construction	7,9
			Tertiaire	82,5
				80,9

Source : Agence de services et de paiement (ASP).

Champ : entrants en contrats aidés en 2021 ou 2020 résidant en France métropolitaine - conventions initiales et reconductions.

Traitements : Dares-Insee.

Note de lecture : en 2021, 22,3 % des employeurs des PEC des quartiers prioritaires sont des communes, EPCI ou autres collectivités territoriales.

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale.

PARTIE 5

En 2020, l'insertion des sortants de contrats aidés : moins élevée pour les résidents des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)



Méthode :

Les personnes ayant bénéficié d'un parcours emploi compétences (PEC), contrat aidé du secteur non-marchand, sont interrogées six mois après la fin de leur contrat afin de connaître leur situation. Les résultats présentés ci-dessous portent sur l'insertion professionnelle des personnes sorties d'un PEC en 2020, année marquée

par la crise sanitaire. Cette fiche considère les bénéficiaires de contrats aidés sortis, et non interrogés (comme c'était le cas dans les précédentes éditions) au cours de l'année. Ce choix permet de mieux relier ces analyses à la situation du marché du travail de l'année.

Parmi les personnes sorties d'un parcours emploi compétence (PEC) en 2020, la moitié est en emploi 6 mois plus tard parmi les résidents en QPV

49,9 % des sortants de PEC en 2020 résidant en QPV sont toujours en emploi 6 mois après leur sortie ([tableau 1](#)). L'insertion professionnelle à la sortie de PEC est la plus forte pour les plus qualifiés : 63,1 % des titulaires d'un diplôme supérieur au bac sont en emploi 6 mois après leur sortie. Elle est la plus faible pour les hommes (42,2 %).

Des taux d'insertion dans l'emploi plus faibles dans les QPV, quelles que soient les caractéristiques des bénéficiaires

L'insertion dans l'emploi est plus faible dans les QPV que dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes : 56,7 % des sortants de PEC en 2020 résidant dans les unités urbaines englobantes hors QPV sont toujours en emploi 6 mois après leur sortie, soit près de 7 points de plus que les résidents en QPV.

Quelle que soit la caractéristique du bénéficiaire considérée, l'insertion professionnelle est plus faible dans les QPV. Ce constat est particulièrement notable pour les 50 ans ou plus : 44,7 % de ceux en QPV se déclarent en emploi, contre 55 % dans les unités urbaines englobantes.

Les sortants de PEC vivant en QPV sont plus souvent au chômage

Pour 34,7 % des résidents en QPV sortis d'un PEC en 2020, l'emploi retrouvé est un emploi durable, c'est-à-dire un CDI ou un CDD de plus de 3 mois ([tableau 2](#)). Ce taux d'insertion en emploi durable est également plus faible que celui des personnes résidant dans le reste des unités urbaines englobantes.

Lorsqu'ils ne sont pas en emploi, les sortants de PEC vivant en QPV sont au chômage pour 42,2 % d'entre eux, contre 33,9 % dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes. 3,7 % sont en formation, et 4,1 % sont en inactivité parmi les résidents en QPV, des proportions plus proches de celles des résidents du reste des unités urbaines englobantes.

Tableau 1

Taux d'insertion dans l'emploi à six mois selon les caractéristiques des salariés sortis de contrat aidé en 2020 et 2019 (en %)

	PEC (en 2020)		PEC (en 2019)	
	En QPV	En UU englobante (hors QPV)	En QPV	En UU englobante (hors QPV)
Ensemble	49,9	56,7	56,3	64,1
Sexe				
Homme	42,2	50,3	47,8	52,1
Femme	53,0	59,0	58,9	67,6
Âge				
Moins de 26 ans	51,0	53,9	48,1	53,3
De 26 à 49 ans	51,4	58,9	58,4	67,2
50 ans ou plus	44,7	55,0	58,0	64,9
Niveau de formation				
Supérieur au Bac	63,1	64,9	70,1	74,0
BAC	51,7	58,1	60,0	65,9
CAP-BEP	46,8	52,9	52,7	58,6
Inférieur au CAP	44,4	49,2	46,0	51,4
Statut de l'employeur				
Commune, EPCI ou autre collectivité territoriale	44,7	51,4	47,1	51,1
Association ou autre personne morale	47,3	53,0	47,9	55,9
Établissement public	57,6	66,7	68,0	75,6

Source : Agence de services et de paiement (ASP).

Champ :: personnes sorties de PEC en 2020 ou 2019 résidant dans une unité urbaine englobante de quartiers prioritaires ; France métropolitaine.

Traitements : Dares-Insee.

Note de lecture : 42,2 % des hommes sortis de PEC en 2020 résidant en quartiers prioritaires déclarent être en emploi six mois après leur sortie.

Tableau 2

Comparaison des situations professionnelles à six mois des sortants de contrat aidé (PEC) en 2020 et 2019 (en %)

	Emploi		Emploi durable		Stages de formation, études		Chômage	
	En QPV	En UU englobante (hors QPV)	En QPV	En UU englobante (hors QPV)	En QPV	En UU englobante (hors QPV)	En QPV	En UU englobante (hors QPV)
PEC (en 2020)	49,9	56,7	34,7	44,7	3,7	5,3	42,2	33,9
PEC (en 2019)	56,3	64,1	42,8	53,0	2,0	3,4	38,2	27,9
PEC hors AESH (en 2020)	45,9	51,7	31,0	39,5	3,9	6,0	45,9	38,1
PEC hors AESH (en 2019)	49,0	56,1	36,6	45,0	2,3	4,1	44,9	35,0

Source : Agence de services et de paiement (ASP).

Champ :: personnes sorties de PEC en 2020 ou 2019 résidant dans une unité urbaine englobante de quartiers prioritaires ; France métropolitaine.

Traitements : Dares-Insee.

Note de lecture : 49,9 % des personnes sorties de PEC en 2020 résidant en quartiers prioritaires déclarent être en emploi six mois après leur sortie.

En 2020, le taux d'insertion dans l'emploi d'un bénéficiaire de PEC vivant en QPV a chuté

Entre 2019 et 2020, le taux d'insertion en emploi est en baisse de 6,3 points pour les résidents en QPV, au profit d'une hausse du chômage (+4 points), de la formation (+1,7 point) et de l'inactivité (+0,6 point). Cependant, cette chute s'explique en partie par des évolutions réglementaires intervenues sur le statut des missions d'accompagnement d'élèves en situation de handicap (AESH). En effet, à partir de 2016, les contrats aidés exerçant des missions d'accompagnement d'élèves en situation de handicap (AESH) arrivés à leur terme sont progressivement transformés en contrats de travail de droit commun, affectant artificiellement à la hausse le taux d'insertion dans l'emploi des sortants de contrats aidés³. Ce phénomène a été particulièrement important en 2018 et 2019, de sorte que l'insertion professionnelle après contrat aidé n'est pas parfaitement comparable entre 2019 et 2020. Hors AESH, la chute du taux d'insertion dans l'emploi entre 2019 et 2020 est plus contenue (-3,1 points) (**tableau 2**).

La baisse du taux d'insertion dans l'emploi en QPV a été la plus forte pour les 50 ans ou plus (-13,3 points), les sortants de PEC des établissements publics (-10,4 points) ou encore les titulaires d'un diplômé de niveau supérieur ou égal au BEP-CAP, notamment le Bac (-8,3 points)⁴. Elle a été d'ampleur similaire pour les hommes et pour les femmes.

En revanche, l'insertion professionnelle a progressé chez les moins de 26 ans, cible prioritaire des mesures d'aide à l'insertion professionnelle dès août 2020, dans le cadre du plan #1jeune-1solution (+2,9 points).

Cette baisse du taux d'insertion dans l'emploi a touché l'ensemble des résidents des unités urbaines englobant un QPV, si bien que l'écart entre les taux d'insertion est resté quasiment stable entre 2019 et 2020, passant de 7,8 points à 6,8 points.

Les sortants de PEC vivant dans un QPV sont davantage satisfaits de leur contrat

De manière générale, les sortants de PEC dans les QPV sont légèrement plus satisfaits du déroulement de leur contrat aidé que les autres bénéficiaires : en 2020, 86,5 % considèrent que le passage en PEC leur a permis de se sentir utile et de reprendre confiance, contre 83,6 % des sortants des autres quartiers des unités urbaines englobantes (**tableau 3**). De même, le PEC a permis à 73,7 % des bénéficiaires de QPV d'améliorer leur situation financière, contre 67,5 % dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes.

Tableau 3

Satisfaction éprouvée vis-à-vis du passage en contrat aidé en 2020 (en %)

	PEC (en 2020)	
	En QPV	En UU englobante (hors QPV)
Votre contrat aidé vous a-t-il permis ...		
... de vous sentir utile, de reprendre confiance	86,5	83,6
... d'améliorer votre situation financière	73,7	67,5

Source : Agence de services et de paiement (ASP).

Champ :: personnes sorties de PEC en 2020 ou 2019 résidant dans une unité urbaine englobante de quartiers prioritaires ; France métropolitaine.

Traitements : Dares-Insee.

Note de lecture : 86,5 % des sortants de PEC en 2020 résidant en quartiers prioritaires estiment que le contrat aidé leur a permis de se sentir utile, de reprendre confiance.

3. Farges et Froger (2023), « Comment l'insertion en emploi six mois après un contrat aidé non marchand évolue-t-elle depuis 2015 ? », Dares Analyses n°11.

4. Les conclusions restent inchangées hors contrats aidés en AESH.

PARTIE 6

L'accueil des jeunes par les missions locales : un besoin d'accompagnement plus fort et un suivi plus poussé en quartiers prioritaires (QPV)



Pour mieux comprendre

Le réseau des missions locales aide les jeunes de 16 à 25 ans dans leur insertion sociale et professionnelle. Son action auprès des jeunes va, selon les profils, d'une activité d'information et de conseil à un accompagnement plus intensif et plus régulier. Cet accompagnement vise à traiter l'ensemble des problèmes auxquels ils sont confrontés et ainsi lever les freins à leur insertion professionnelle et leur parcours vers l'autonomie. 436 missions locales sont réparties sur le territoire national au 31 décembre 2021, dont 93 % accueillent des jeunes résidents des QPV.

Au 1er janvier 2017, le parcours contractualisé d'accès à l'emploi et l'autonomie (PACEA) est devenu le nouveau cadre d'accompagnement des jeunes en mission locale. Il s'adresse à tout jeune volontaire qui entre dans un accompagnement contractualisé après qu'un diagnostic approfondi ait mis en évidence ce besoin. La Garantie jeunes (GJ), modalité d'accompagnement spécifique et intensive du PACEA, est quant à elle destinée aux 16-25 ans qui ne sont ni en emploi, ni en formation⁵. Ces bénéficiaires, accompagnés pendant 12 mois, reçoivent une allocation d'un montant maximum de 497,5 euros mensuels nets au 1er avril 2021, en partie cumulable avec des revenus d'activité.

16 % des jeunes accueillis pour la première fois en mission locale en 2021 vivent dans un QPV

En 2021, 445 000 jeunes ont été accueillis pour la première fois en mission locale (**tableau 1**), soit 11 % de plus qu'en 2020 (400 000), en raison notamment de l'assouplissement des restrictions sanitaires. Le nombre de primo-accueillis a notamment fortement augmenté entre les premiers semestres 2020 et 2021 (+ 28 %), en lien avec la mise en place du plan #1jeune-1solution en août 2020 pour aider les jeunes face à la crise sanitaire. Le nombre de premiers accueils a ensuite diminué au deuxième semestre 2021 (- 5 % entre les deuxièmes semestres) pour revenir à un niveau proche de celui de 2019.

En 2021, 16 % des jeunes accueillis pour la première fois en mission locale résident dans un QPV (71 000 jeunes), une part stable par rapport à 2020. Près d'un jeune de 16-25 ans sur dix résidant en QPV a ainsi été accueilli. La part des résidents en QPV est un peu plus élevée pour les jeunes entrant en PACEA (18 % en 2021, soit 81 500 jeunes) ou bénéficiant de la Garantie jeunes (21 %, soit 36 000 jeunes). Les jeunes des QPV représentent au total 19 % des jeunes entrés dans un dispositif national en 2021. En outre, les jeunes des QPV en PACEA restent plus longtemps suivis dans les missions locales. En effet, 61 % de ceux en PACEA au 31 décembre 2021 fréquentent la mission locale depuis plus d'un an contre 54 % pour l'ensemble des jeunes.

Les jeunes des QPV en mission locale sont moins âgés et moins diplômés

Les 16 à 18 ans représentent 40 % des jeunes de QPV primo-accueillis en 2021, contre 35 % pour les jeunes des autres quartiers des unités urbaines englobantes (**tableau 2**). Par ailleurs, 17 % des primo-accueillis des QPV sont de nationalité étrangère hors Union européenne en 2021, contre 14 % de ceux des autres quartiers des unités urbaines englobantes ; cette répartition est identique à celle de 2020. Les jeunes des QPV primo-accueillis sont, en moyenne, moins diplômés : 22 % sont sans diplôme ou ont le brevet des collèges, contre 19 % des jeunes des autres quartiers des unités urbaines englobantes. Enfin, ils sont moins souvent titulaires du permis de conduire : 13 % le détiennent, contre 17 % des jeunes des autres quartiers des unités urbaines englobantes.

5. La Garantie jeunes a été remplacée par le Contrat d'Engagement Jeune en mars 2022.

Les jeunes des QPV en mission locale sont moins âgés et moins diplômés

Les 16 à 18 ans représentent 40 % des jeunes des QPV primo-acceuillis en 2021, contre 35 % pour les jeunes des autres quartiers des unités urbaines englobantes (**tableau 2**). Par ailleurs, 17 % des primo-acceuillis des QPV sont de nationalité étrangère hors Union européenne en 2021, contre 14 % de ceux des autres quartiers des unités urbaines englobantes ; cette répartition est identique à celle de 2020. Les jeunes des QPV primo-acceuillis sont, en moyenne, moins diplômés : 22 % sont sans diplôme ou ont le brevet des collèges, contre 19 % des jeunes des autres quartiers des unités urbaines englobantes. Enfin, ils sont moins souvent titulaires du permis de conduire : 13 % le détiennent, contre 17 % des jeunes des autres quartiers des unités urbaines englobantes.

Un accompagnement plus poussé en faveur des jeunes des QPV

Au cours des six mois qui ont suivi leur premier accueil en mission locale en 2021, les jeunes des QPV ont été reçus en entretien individuel⁶ en moyenne 4,4 fois contre 4,0 fois dans les unités urbaines englobantes (**tableau 3**), comme en 2020. Ils ont suivi 31 ateliers⁷ contre 2,5 dans les unités urbaines englobantes : le nombre d'ateliers suivis est en hausse par rapport à 2020 (+ 0,9 atelier en QPV, + 0,7 dans les unités urbaines englobantes) et retrouve son niveau de 2019. La baisse du nombre d'ateliers suivis en 2020 s'explique par les restrictions sanitaires s'appliquant aux activités collectives, et leur interruption totale pendant le premier confinement.

En outre, les jeunes des QPV entrent plus souvent en PACEA ou en GJ que les jeunes des autres quartiers des unités urbaines englobantes (respectivement 24 % contre 20 % pour la GJ en 2021, en hausse de 7 points par rapport à 2020) conformément au ciblage dont ils font l'objet.

Tableau 1

Nombre de jeunes bénéficiaires d'un accompagnement en mission locale en 2021 et part issue des QPV

	Nombre de jeunes accueillis pour la première fois en mission locale	Nombre de jeunes entrés en PACEA	Nombre de jeunes entrés en GJ	Ancienneté dans la mission locale des jeunes en PACEA au 31 décembre de l'année, en pourcentage ⁸			
				Moins de 6 mois	De 6 à 11 mois	De 12 à 23 mois	24 mois et plus
Ensemble des bénéficiaires	445 000	442 500	174 500	27	19	26	28
Bénéficiaires des QPV	71 000	81 500	36 000	24	16	26	35
Part des résidents des QPV (en %)	16	18	21				

Source : IMILO.

Champ : jeunes de 16 à 25 ans ayant été en contact avec une mission locale en 2021 (France entière).

Traitements : Dares – géoréférencement Insee.

Note de lecture : au cours de l'année 2021, 71 000 jeunes des QPV ont été accueillis pour la première fois en mission locale, soit 16 % de l'ensemble des jeunes primo-acceuillis.

6. Un entretien individuel est un entretien au cours duquel le conseiller aide le jeune à s'orienter et détermine avec lui les moyens à mobiliser pour réaliser toutes ses démarches.

7. Les ateliers permettent aux jeunes d'apprendre à rédiger des CV ou d'apprendre comment bien interagir en entretien par exemple.

8. L'ancienneté est calculée à partir de la date de premier accueil du jeune. N'ont ici été pris en compte que les jeunes en PACEA au 31 décembre 2021, et ayant eu un premier accueil avec la mission locale avant le 31 décembre de l'année.

Tableau 2

Caractéristiques des jeunes accueillis pour la première fois dans une mission locale en 2021 (en %)

		En QPV	Dans les unités urbaines englobantes (hors QPV)
Nombre de primo-accueillis		71 000	241 000
Sexe	Hommes	54	53
	16-18 ans	40	35
Âge	19-21 ans	39	39
	22-25 ans	21	26
Nationalité	Française	79	83
	Étrangère UE	17	14
	Étrangère hors UE	4	3
Niveau de formation	Supérieur au Bac	9	15
	Bac	43	44
	CAP-BEP	26	22
	Sans diplôme ou brevet des collèges	22	19
Titulaire du permis de conduire au moment du premier accueil		13	17

Source : IMILO.**Champ :** jeunes ayant eu un premier entretien individuel dans une mission locale en 2021, dans les unités urbaines comprenant des QPV.**Traitements :** Dares – géoréférencement Insee.**Note de lecture :** au cours de l'année 2021, 54 % des primo-accueillis résidant en QPV sont des hommes.**Tableau 3**

Suivi des jeunes au cours des 6 mois suivant le premier accueil

		En quartier prioritaire	Dans les unités urbaines englobantes (hors QPV)
Événements	Nombre moyen d'entretiens individuels	4,4	4,0
	Nombre moyen d'ateliers	3,1	2,5
	Nombre moyen d'informations collectives	0,4	0,3
Dispositifs	Pourcentage de jeunes entrant en PACEA	68	65
	Pourcentage de jeunes entrant en GJ	24	20

Source : IMILO.**Champ :** jeunes ayant eu un premier entretien individuel dans une mission locale en 2021, dans les unités urbaines comprenant des QPV. Les dispositifs et événements considérés sont ceux ayant eu lieu dans les 6 mois suivant le premier accueil du jeune.**Traitements :** Dares – géoréférencement Insee.**Note de lecture :** six mois après leur premier entretien individuel ayant eu lieu au cours de l'année 2021, les jeunes des QPV ont eu, en moyenne, 4,4 entretiens, contre 4,0 pour les jeunes des autres quartiers des unités urbaines englobantes.

PARTIE 7

Les emplois francs : 120 070 emplois francs signés entre avril 2018 et décembre 2023



Pour mieux comprendre

Instaurés par le décret n° 2018-230 du 30 mars 2018, les emplois francs constituent un dispositif visant à répondre aux inégalités d'accès à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) : à diplôme, âge et parcours équivalents, il est, en effet, plus difficile d'accéder à un emploi pour ces habitants. En donnant une prime à l'embauche à toute entreprise ou association ayant fait le choix de recruter un demandeur d'emploi ou un jeune suivi par une mission locale résidant en QPV, les emplois francs visent à dynamiser l'embauche des habitants des quartiers prioritaires. Le montant de la prime est modulé selon le type de contrat (CDI ou CDD)⁹.

Déployée à partir d'avril 2018, cette aide à l'embauche a d'abord été expérimentée sur certains territoires¹⁰. Elle a été généralisée à l'ensemble de la France à compter du 1er janvier 2020, et renouvelé jusqu'au 31 décembre 2023. Par ailleurs, ce dispositif a été complété, entre octobre 2020 et mars 2022, par l'emploi franc renforcé (emploi franc +) qui consiste en une revalorisation du montant de l'aide pour les jeunes de moins de 26 ans¹¹. Les emplois francs + s'inscrivent dans le cadre du plan #1jeune-1solution qui mobilise une large palette de dispositifs pour aider les jeunes à trouver une formation, un emploi, une mission ou un accompagnement qui corresponde à leurs besoins.

Tableau 1
Volumes des demandes d'aides acceptées au titre des emplois francs

	D'avril 2018 à décembre 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Total
Nombre de demandes d'aides transmises à Pôle emploi	23 763	27 478	34 012	34 942	32 689	152 884
Nombre de demandes d'aides acceptées au titre des emplois francs	19 416	22 544	27 418	26 533	24 159	120 070

Source : SISP - France Travail (extraction du 11/02/2024).

Champ : demandes d'aides au recrutement dans le cadre du dispositif emplois francs transmises à France Travail.

Traitements : France Travail.

Note de lecture : en 2023 sur les 32 689 demandes d'aides au titre des emplois francs, transmises à Pôle emploi, 24 159 ont été acceptées, soit 73,9 % d'entre elles.

9. 15 000 € sur trois ans pour un CDI, 5 000 € sur deux ans maximum pour un CDD d'au moins six mois.

10. 194 QPV jusqu'en décembre 2019, puis étendu à 740 QPV fin mars 2019.

11. 17 000 € sur trois ans en CDI et 8 000 € sur deux ans pour un CDD. Ce dispositif initialement prévu jusqu'au 31 janvier 2020 a été prolongé jusqu'au 31 mars 2022.

En 2023, une baisse du nombre d'emplois francs signés

24 159 demandes d'aides financières de recrutement en emploi franc ont été acceptées en 2023 sur près de 32 689 demandes déposées, soit un taux d'acceptation des demandes de 73,9 %¹² (**tableau 1**). En cumulé, depuis la mise en place du dispositif en 2018, ce sont 120 070 contrats emplois francs qui ont été signés.

Les jeunes, plus souvent bénéficiaires des emplois francs

Comme les demandeurs d'emploi vivant en QPV, les bénéficiaires des emplois francs en 2023 sont majoritairement des hommes (53,5 %, **tableau 2**). Ce sont aussi plus souvent des jeunes : les moins de 26 ans représentent 26,8 % des bénéficiaires des emplois francs alors qu'ils ne représentent que 12 % des demandeurs d'em-

ploi vivant en QPV au troisième trimestre 2022. Le profil des bénéficiaires des emplois francs est globalement similaire depuis la mise en place du dispositif.

L'objectif des emplois francs est de favoriser l'emploi durable (CDI ou CDD d'au moins 6 mois). Ainsi, 80,7 % des demandes acceptées concernent une embauche en CDI ou en CDI intérimaire. De plus, près de la moitié des embauches dans le cadre des emplois francs (51,6 % en 2023) se font dans des petites et moyennes entreprises (PME), qui emploient entre 10 et 249 personnes.

Depuis la mise en place du dispositif, les entreprises ayant bénéficié de l'emploi franc sont principalement dans les secteurs suivants : l'aide à domicile, la restauration de type rapide, les activités des agences de travail temporaire, le nettoyage courant des bâtiments et la restauration traditionnelle.

Tableau 2

Caractéristiques des bénéficiaires et des emplois issus des demandes d'aides acceptées au titre des emplois francs

	En cumul avril 2018 à décembre 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023
Sexe du salarié					
Hommes	53,6	53,6	56,0	53,9	53,5
Femmes	46,4	46,4	44,0	46,1	46,5
Âge du salarié					
Moins de 26 ans	26,5	27,2	26,7	25,6	26,8
26 à 49 ans	62,1	61,8	61,8	61,8	60,1
50 ans et plus	11,4	11,0	11,5	12,7	13,0
Nature du contrat					
CDI	76,3	74,9	76,6	74,9	75,2
CDI interimaire	4,1	4,3	5,4	5,5	5,5
CDD	19,6	20,8	18,0	19,6	19,3
Taille de l'entreprise					
Moins de 10 salariés	21	21,5	20,5	18,8	17,6
10 à 249 salariés	49,5	48,9	48,7	51,4	51,6
250 à 4999 salariés	20,7	20,4	20,9	19,6	20,2
5000 salariés et plus	8,8	9,3	9,9	10,2	10,5

Source : SISP - France Travail (extraction du 11/02/2024).

Champ : demandes d'aides au recrutement dans le cadre du dispositif emplois francs transmises à France Travail.

Traitement : France Travail.

Note de lecture : en 2023, les bénéficiaires des emplois francs sont majoritairement des hommes (54 %).

12. Les motifs de rejet de la demande d'aide financière dans le cadre des emplois francs sont principalement liés aux cotisations sociales de l'entreprise d'embauche qui ne sont pas à jour, au lieu de résidence du demandeur d'emploi se trouvant en dehors d'un QPV, à une demande incomplète ou encore à une durée de contrat inférieure à 6 mois.

13. Selon le code NAF (Nomenclature d'activités française) des entreprises.

Les Cités de l'emploi



Pour mieux comprendre

En appui du pilier « Emploi et développement économique » des contrats de ville et compte tenu d'une situation dégradée du marché de l'emploi, le ministère de la Ville a installé, depuis 2020, des collectifs en faveur de l'emploi et de l'insertion des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) : les Cités de l'emploi (carte 1). Au nombre de 84 depuis 2021, elles sont implantées dans 57 départements, dont 3 se situent en outre-mer (à La Réunion, en Guadeloupe et en Martinique).

Les grands objectifs des Cités de l'emploi

Les Cités de l'emploi visent à améliorer le repérage et le raccrochage des demandeurs d'emploi des QPV aux différents dispositifs de droit commun. Elles ouvrent, en outre, la possibilité de déployer des actions spécifiques pour assurer un suivi individualisé et adapté aux difficultés de publics particulièrement fragilisés.

Chaque cité se compose d'un collectif d'acteurs, institutionnels et associatifs. La gouvernance associe toujours la préfecture et, dans la mesure du possible, un représentant de la collectivité (ville ou inter-

communalité). Elle fédère, au moins, les acteurs impliqués dans le pilier « Emploi et développement économique » du contrat de ville. La nature expérimentale de la démarche permet d'associer d'autres parties prenantes comme par exemple les bailleurs sociaux, les clubs sportifs ou autres associations de proximité présentes sur le quartier.

Après les phases de mobilisation des acteurs socio-économiques - 16 en moyenne par Cité, de diagnostic territorial et de rédaction d'une feuille de route partagée, les Cités de l'emploi initient et coordonnent diverses actions, dont de nombreux aller-vers ciblés, qui ont repérés et accompagnés plus de 71 000 bénéficiaires. Elles ont construit et proposé des parcours renforcés pour 15 000 résidents de QPV.

À l'instar des Cités éducatives, les Cités de l'emploi ne s'ajoutent pas aux dispositifs existants mais proposent un nouveau cadre de coopération entre les acteurs pour favoriser un traitement global des difficultés d'insertion des habitants des QPV.

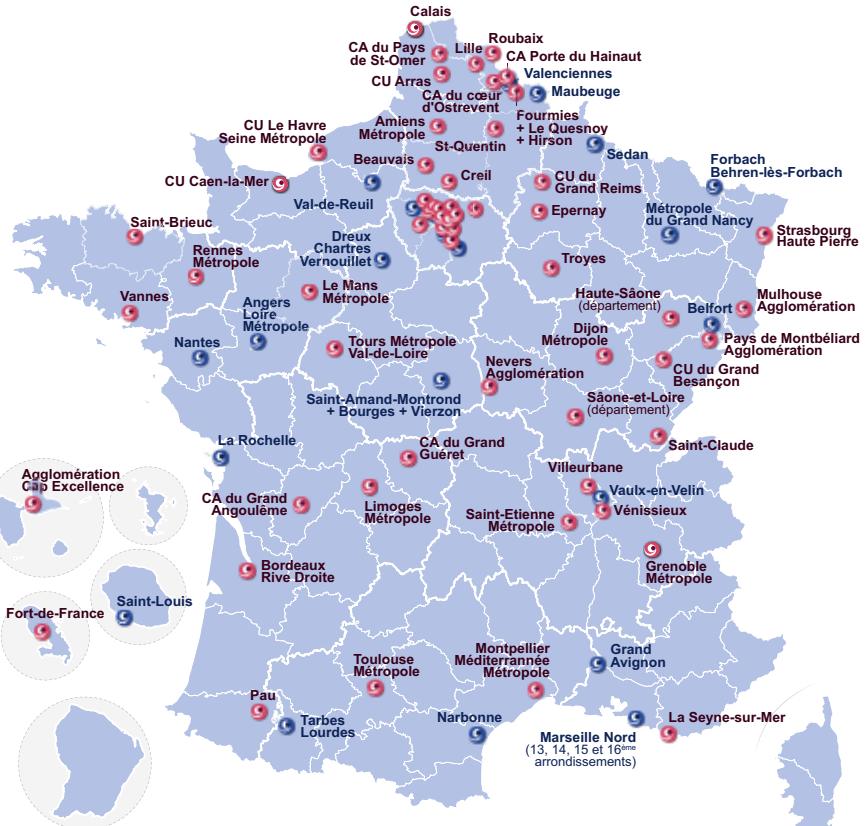
84 CITÉS DE L'EMPLOI

mars 2022

24 cités de l'emploi labellisées en 2020

60 nouvelles cités labellisées en 2021

Zoom sur l'agglomération parisienne



Sources et réalisations : ANCT Politique de la Ville, pôle ADT Cartographie, mars 2022

Une démarche qui se déploie à l'échelle des QPV

Les 84 Cités de l'emploi sont implantées dans 527 QPV. Une minorité d'entre elles (10 sur 84) se déplient sur le périmètre d'un seul QPV. Les autres cités s'étendent sur un périmètre plus large, allant de 2 à 31 QPV. La définition précise du périmètre géographique d'intervention des acteurs des Cités de l'emploi est une étape fondatrice dans le projet territorial de la cité. En moyenne, les Cités de l'emploi se composent de 6 à 7 QPV.

Les QPV concernés par les Cités de l'emploi ont globalement les mêmes caractéristiques que l'ensemble des QPV de France métropolitaine, de la Guadeloupe et de la Martinique (**tableau 1**). Ils abritent des populations particulièrement

fragiles socialement et économiquement. Les jeunes, notamment non scolarisés et sans emploi, ainsi que les familles monoparentales y sont surreprésentées.

Le niveau de diplôme des habitants des QPV où sont implantées les Cités de l'emploi est faible : la proportion de personnes sans diplôme y est 1,8 fois supérieure au niveau national (29,3 % contre 15,7 %). Par ailleurs, les actifs vivant dans ces QPV occupent plus fréquemment un emploi précaire (23,2 % contre 17,3 %).

Les Cités de l'emploi rassemblent la moitié (50,8 %) des demandeurs d'emploi vivant en QPV. De fait, ces deux populations partagent des caractéristiques semblables (**tableau 2**).

Tableau 1

Caractéristiques socio-économiques des territoires abritant les Cités de l'emploi (en %)

	Ensemble des cités de l'emploi de France métropolitaine	Ensemble des QPV de France métropolitaine	Ensemble France métropolitaine
Part des moins de 25 ans dans la population	38,8	40,2	29,5
Part des 55-64 ans actifs dans la population	4,1	4,1	3,6
Part des femmes dans la population	51,9	51,7	51,6
Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi	28,0	26,4	13,9
Part des familles monoparentales	32,3	31,9	15,9
Part des emplois précaires parmi les emplois	23,2	22,1	17,3
Part de la population sans diplôme	29,3	28,7	15,7

Tableau 2

Caractéristiques des demandeurs d'emploi (DE) des territoires abritant les Cités de l'emploi (en %)

	Ensemble des cités de l'emploi de France métropolitaine et La Réunion	Ensemble des QPV de France métropolitaine et de La Réunion
Nombre total de demandeurs d'emploi de catégories A, B ou C	372 948	733 500
Part des femmes parmi les DE catégories A, B ou C	46,6	46,7
Part des moins de 26 ans parmi les DE catégories A, B ou C	14,7	14,8
Part des 50 ans et plus parmi les DE catégories A, B ou C	25,7	25,9
Part des personnes ayant un niveau de formation inférieur au CAP-BEP parmi les DE catégories A, B ou C	25,4	25,3
Part des bénéficiaires du RSA parmi les DE catégories A, B ou C	33,4	34,1

Source : Insee, Recensement population (RP) 2019 - estimations démographiques. France Travail-Dares, STMT - Demandeurs d'emploi au 31 décembre 2021 (données annuelles) - géoréférencement Insee.

Champ : pour les données socio-économique, le champ est la France hors Mayotte et La Réunion alors que pour les données sur les demandeurs d'emploi, le champ est la France métropolitaine et La Réunion.

Traitements : ANCT-ONPV.

Note de lecture : dans les QPV abritant les Cités de l'emploi, la part des jeunes dans la population est de 38,8 %, et leur part parmi les demandeurs d'emploi est de 14,7 %.

DOSSIER DISPOSITIFS D'EMPLOIS

LES DISPOSITIFS D'INSERTION POUR L'EMPLOI EN QPV

Rapport 2023

